

## **Convocation du Conseil Municipal**

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 27 Mars 2013 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 19 Mars 2013

**Le Maire,**

**Jean RICHARD**

◇ ◇ ◇

### **Séance du 27 Mars 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Jean-Claude LECHARPENTIER, ayant donné procuration. Mesdames Claudine BAUDIN, Yvonne GURY, Monique GUERRIER, Marie-Thérèse CHRIST et Stéphanie BURTON, Messieurs Etienne CURIEN, Dominique HENRY, Philippe DAVAL, excusés. Messieurs Malik KETTAB et Alexandre JACQUIN, absents.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Madame Claudine DERVAUX ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Emmanuel GANCE qui est amené à succéder à Monsieur Vincent POTAUFEUX démissionnaire.

**OBJET** : Affectation des résultats de l'exercice 2013 (Budget Principal, Eau, Assainissement)

21/2013

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Les comptes administratifs 2012 présentent les résultats d'exploitation suivants :

Budget Principal	:	+ 297 462,08 €
Budget du Service de l'Eau	:	+ 75 070,06 €
Budget du Service de l'Assainissement	:	+ 41 850,73 €

Conformément aux règles comptables et au projet de budget arrêté par notre Commission des Finances, je vous invite à affecter ces résultats comme suit :

**Budget Principal**

297 462,08 € au compte 002 (excédent antérieur reporté).

**Budget annexe du Service de l'Eau**

75 070,06 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

**Budget annexe du Service de l'Assainissement**

21 103,23 € au compte 002 (excédent antérieur reporté)

20 747,50 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve les propositions faites par la Commission des Finances.

◇ ◇ ◇

**OBJET** : Budget Primitif 2013 (Principal, Eau, Assainissement)

22/2013

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Nous vous présentons ce soir, après examen en Commission des Finances, le 5<sup>ème</sup> budget de notre mandature et je ne faillirai pas ce soir à l'habitude de vous en présenter les principales lignes directrices comme je l'ai fait ces dernières années.

Pour ce qui concerne les investissements, investissements qui rythment l'évolution et le développement de notre commune, et en dehors des compétences transférées à la CCVM, vous pourrez constater que nous n'engageons pas de programmes importants. Nous nous contentons de poursuivre, voire d'ajuster les engagements déjà pris lors des budgets précédents. Vous pouvez remarquer que nous en resterons tout simplement à

l'indispensable avec le souci du maintien et de la consolidation en parfait état du patrimoine communal. Dans cet esprit, je vous citerai :

- la rénovation des WC publics
- le remplacement des toiles des chapiteaux
- la réfection de la chaire de l'église
- le réaménagement de la classe informatique et des bureaux administratifs à l'école

et d'autres travaux ponctuels de petits investissements dont nous avons débattu et que vous trouverez dans les budgets ci-joints.

Nous participerons par un fond de concours au Département à hauteur de 100 000 € pour les travaux de décaissement de la Rue des Mousses.

Nos engagements d'avenir par la mise en place de la PVR seront tenus à la fois dans le budget de l'eau et le budget général sur les secteurs des Charrières et Chez Bonnard.

J'en viendrai maintenant aux différents budgets de fonctionnement qui continueront en 2013 à faire l'objet de toute notre attention afin d'en contenir les dépenses et d'en rechercher l'optimisation des recettes.

A un moment où de nombreux postes de dépenses, dont l'énergie, sont en hausse, où nos dotations sont à la baisse, où les charges ont tendance à descendre des plus hauts échelons des collectivités vers celles du bas, en l'occurrence la commune, en prise directe elle avec les citoyens, nous devons redoubler de vigilance. Il en va de notre capacité à investir dans l'avenir, à la fois en dégageant un autofinancement suffisant et en maintenant une capacité d'emprunt à la hauteur de nos projets.

Par exemple, en confiant la gestion des chaufferies à une société spécialisée, nous avons fait le choix qui pouvait paraître risqué de l'efficacité, de l'économie d'énergie et de la planification des investissements. En travaillant avec un cabinet sur les bases fiscales de la Commune, nous allons dans ce sens et les premiers résultats sont là.

Tous les budgets sont concernés, le principal comme les budgets annexes, mais aussi le budget de la forêt qui n'en est pas exempt et nous devons y changer nos habitudes de gestion.

C'est un travail que nous menons au quotidien et qui doit impliquer tous les services de la Commune. Faire autant, voire mieux, avec les mêmes moyens, voire avec moins de moyen, tel est le défi de cette fin de mandat que je vous engage à relever tous ensemble.

Merci.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et entendu toutes les explications de Madame Claudine DERVAUX, notamment aux nombreuses questions posées par M. GANCE,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Jean-Emmanuel GANCE qui s'abstient concernant le budget principal,

Approuve les trois budgets présentés arrêtés aux sommes suivantes :

### **BUDGET PRINCIPAL**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	3 132 892,08 €	2 424 023,30 €
Recettes	3 132 892,08 €	2 424 023,30 €

## BUDGET DE L'EAU

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	369 608,65 €	807 313,60 €
Recettes	369 608,65 €	807 313,60 €

## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	465 188,47 €	2 528 020,43 €
Recettes	465 188,47 €	1 528 020,43 €

◇ ◇ ◇

Fonction Publique

4.1

**OBJET** : Approbation du tableau des effectifs de la Commune

23/2013

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

La réglementation prévoit que chaque année le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs de la Commune à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Je vous invite à bien vouloir approuver le tableau dont la copie vous a été adressée avec l'ordre du jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le tableau des effectifs de la Commune arrêté comme suit :

### **Secteur Administratif**

- Directeur Général des Services (Attaché Principal ).....	1
- Attaché.....	1
- Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe.....	1
- Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	1
- Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	1
- Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe .....	1
	<b>6</b>

### **Secteur Technique :**

- Ingénieur Principal.....	1
- Agent de Maîtrise.....	2
- Agent de Maîtrise Principal.....	1
- Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe.....	1
- Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe .....	3
- Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe .....	3



**OBJET** : Fixation du taux de participation au budget de l'assainissement pour les dépenses relatives aux eaux pluviales

25/2013

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 18 octobre 2012, nous avons fixé à 30 % le taux de participation du budget général au budget de l'assainissement au titre des eaux pluviales.

Lors de sa réunion du 13 mars 2013, notre Commission Finances a proposé de diminuer ce taux et de le ramener à 25 %.

Je vous invite à bien vouloir approuver cette proposition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition faite par la Commission des Finances.
- Fixe à 25 % le taux de participation du budget général au budget de l'assainissement au titre des eaux pluviales.



### Subventions

7.5

**OBJET** : Octroi d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

26/2013

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu les crédits inscrits au budget 2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'allouer une subvention d'un montant de 111 000 € (cent onze mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale du Val-d'Ajol.



### Locations

3.3

**OBJET** : Relocation d'un logement communal

27/2013

Monsieur BURGUNDER et Madame ROMARY devant libérer le logement qu'ils occupent au 1<sup>er</sup> étage, 6 Place de l'Hôtel de Ville, M. Yann SUTTER m'a fait part du souhait de louer cet appartement.

Je vous invite à bien vouloir m'autoriser à signer le bail à intervenir avec M. SUTTER.

Après avoir entendu l'explication de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la location de cet appartement à M. Yann SUTTER.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

◇ ◇ ◇

**Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

**4.1**

**OBJET** : Création d'un poste de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe

28/2013

Le Conseil Municipal,

Considérant le départ, suite à une mutation, de l'agent assurant les fonctions d'Adjoint au Chef des Services Techniques, et en vue de son remplacement,

A l'unanimité,

- Décide la création d'un poste de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

◇ ◇ ◇

**Autres catégories de personnels**

**4.4**

**OBJET** : Création d'un poste en contrat aidé par l'Etat

29/2013

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la création d'un poste en contrat aidé par l'Etat d'une durée de 20 heures par semaine.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces relatives.

◇ ◇ ◇

**Subventions**

**7.5**

**OBJET** : Restauration de la chaire à prêcher : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant la restauration de la chaire à prêcher, dont la Commune est propriétaire.

Le devis réalisé par Henri LERICHE s'élève à 19 760,31 € TTC. Une subvention de 30 % du montant subventionnable HT de 16 522 € est octroyée par l'Etat, soit 4 956,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Donne son accord pour l'exécution des travaux.
- Inscrit la dépense au budget.
- Demande la subvention de 30 % accordée par l'Etat.
- Demande au Conseil Général des Vosges une subvention complémentaire.



**Subventions**

7.5

<b>OBJET</b> : Demandes de subventions au Département pour le financement des travaux d'investissement prévus au budget
---

31/2013

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Sollicite du Conseil Général des Vosges une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour les opérations d'investissements suivantes :

- Construction d'un abri à la Feuillée Nouvelle
- Restauration de la chaire à prêcher
- Remplacement du sol sportif à la salle des sports
- Réaménagement de salles à l'école
- Réfection et extension de réseaux d'eau (Les Charrières et Chez Bonnard).



**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel l'Etablissement Français du Sang communique le nombre de personnes accueillies le 17 Mars 2013.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel Monsieur Marcel PIERRE signale le mauvais état du chemin qui donne accès à son habitation, 17 Route de Moyemont.

- Monsieur Jean-Emmanuel GANCE informe Monsieur le Maire qu'il souhaite siéger dans les Commissions où Monsieur POTAUFEUX disposait d'un siège.

- Monsieur Jean-Emmanuel GANCE demande que le Conseil Municipal désigne un délégué à la Communauté en remplacement de Monsieur POTAUFEUX lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Monsieur Lucien ROMARY demande qu'une visite de la station d'épuration soit organisée.

Le Maire,

Jean RICHARD

**Les Conseillers Municipaux,**

Bernadette DURUPT,

\_\_\_\_\_

Claudine DERVAUX,

\_\_\_\_\_

Etienne CURIEN,

excusé

Jean-Claude LECHARPENTIER,

ayant donné procuration

Samuel PCHLA,

\_\_\_\_\_

Lucien ROMARY,

\_\_\_\_\_

Claudine BAUDIN,	excusée
Yvonne GURY,	excusée
Francette GALMICHE,	_____
Marie-Françoise PETITJEAN,	_____
Dominique HENRY,	excusé
Monique GUERRIER,	excusée
Myriam GUIGNON,	_____
Nadine FLEUROT,	_____
Malik KETTAB,	absent
Nicole LEDRAPPIER,	_____
Isabelle JACQUOT,	_____
Alexandre JACQUIN,	absent
Frédéric MATHIOT,	_____

Ludovic DAVAL,

---

Claude MARTIN

---

Marie-Thérèse CHRIST,

excusée

Annie MAUFFREY,

---

Philippe DAVAL,

excusé

Jean-Emmanuel GANCE,

---

Stéphanie BURTON

excusée

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 Mars 2013 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 3 Avril 2013, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD